REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mardi 8 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31

Date de la convocation
23 février 2011

Date d'affichage
1er mars 2011

Objet de la délibération
Direction des finances – Service financier – Actualisation n°1 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement numéro 2 relative à la création de l'Espace Sainte Christine (ex Maison citoyenne).

Vote pour à l'unanimité

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le huit mars deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :
GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges.

Procurations :
KASPERSKI Christophe donne procuration à GARRON André,
RIGAUD Catherine donne procuration à BOTA Yasmine,
CHAOUCHE Dalèl donne procuration à MONTBARBON Sophie,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absentes :
AUTRAN Martine, FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

L'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 relative à l'espace Sainte Christine (ex Maison Citoyenne) a été créée par délibération du 26 mars 2009, il convient d'actualiser les montants compte tenu des dépenses réalisées en 2009 et 2010.

A ce jour, seule une subvention de 68 000 € a été notifiée par le Conseil Général.

****

Vu le Code général des collectivités locales notamment les articles L.2311-3 et R 2311-9,

Vu le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005, modifiant le Code général des collectivités territoriales (partie réglementaire),

Vu la délibération du 26 mars 2009, par laquelle le conseil municipal a adopté l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la construction de l'espace Sainte Christine (ex Maison Citoyenne),

Considérant, qu'il est nécessaire de présenter une situation de l'autorisation de programme/crédits de paiement à jour, tenant compte du recalage de son échéancier, des montants financiers actualisés et des dépenses réalisées pour les exercices 2009 et 2010,

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE d'actualiser l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°2 concernant la construction de l'espace Sainte Christine (ex Maison Citoyenne) conformément au détail ci-joint annexé à la présente.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 MARS 2011
et publication ou notification du 16 MARS 2011

VILLE DE SOLLIES-PONT (VAR)

VILLE DE SOLLIES-PONT (VAR)

ACTUALISATION N°1 CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2011

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2 : MAISON CITOYENNE

ESPACE SAINTE CHRISTINE

OPERATION N°904

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2009	C,P 2010	C,P 2011	C,P 2012
ETUDE 11 %	422 C/2031 904	142 743,00	1 577,00	0,00	125 000,00	16 166,00
TRAVAUX BATIMENT	422 C/2313 904	796 118,00	0,00	0,00	0,00	796 118,00
TRAVAUX VRD ESPACES VERTS	823 C/2315 904	239 200,00	0,00	0,00	30 000,00	209 200,00
EQUIPEMENT	422 C/2188 904	119 600,00	0,00	0,00	0,00	119 600,00
TOTAL		**1 297 661,00**	**1 577,00**	**0,00**	**155 000,00**	**1 141 084,00**
RECETTES						
AUTOFINANCEMENT		430 000,00	1 577,00	0,00	87 000,00	341 423,00
SUBVENTION CONSEIL GENERAL	422 C/1323 904	68 000,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPRUNT	422 C/1641 904	799 661,00	0,00	0,00	0,00	799 661,00
TOTAL		**1 297 661,00**	**1 577,00**	**0,00**	**155 000,00**	**1 141 084,00**